



Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote¹ composant le capital au 31 décembre 2022

Article L 233-8 du Code de Commerce et Article 223-16
du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nombre d'actions composant le capital	2 438 366 785
Nombre d'actions composant le capital, déduction faite des actions d'auto-détention	2 423 836 358
Nombre théorique de droits de vote, y compris actions d'auto-détention	3 225 500 221
Nombre de droits de vote exerçables, déduction faite des actions d'auto-détention	3 210 969 794

¹ Conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même bénéficiaire depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double.